

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Dominique GRIMPRET		Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET- GODARD
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	
Monsieur Philippe BELLEVILLE	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Initiative Côte-d'Or – Demande de subvention 2022

Cette association, créée fin 2001 par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Général de Côte-d'Or et le Conseil Régional de Bourgogne, a pour objectif de détecter et de favoriser l'initiative créatrice d'entreprises en Côte-d'Or.

Le savoir-faire de cette plate-forme, composée de 6 permanents et de 329 bénévoles est reconnu par les partenaires financiers notamment bancaires. Il consiste à obtenir un effet de levier significatif sur l'obtention de prêts bancaires nécessaires à la réalisation et à la pérennité des créations et reprises d'entreprises (98 % à 3 ans des entreprises soutenues).

En 2020, Initiative 21 a été retenue par la région Bourgogne Franche Comté pour la mise en place et la gestion des avances remboursables à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire. Cet outil financier, issu du Pacte Territorial dont Dijon Métropole est partie prenante pour un montant de 250.000 €, est un complément aux aides directes gérées par la métropole. Ce fonds appelé « Fonds d'Avance Remboursable pour la Consolidation de Trésorerie (FARCT) » se terminera le 31/03/2022. Depuis le début de la campagne de cette aide d'urgence, 2.429.000 € d'avances ont été accordées sur le département dont 1.236.000 € aux seules entreprises de la Métropole.

Par ailleurs dans le cadre de ses outils financiers habituels, Initiative 21 déclare avoir accompagné sur le territoire de Dijon Métropole un total de 319 porteurs de projet dont 136 ont été financés soit 548 emplois soutenus.

Ces fonds de prêts collectés auprès de nombreuses institutions (Europe, État, Collectivités locales, financeurs privés) ont bénéficié pour un montant total de prêt à taux zéro de 1.917.500 € aux entreprises de Dijon Métropole en 2021 sur un total départemental de 4.224.000 € soit plus de 46 % du montant des prêts.

Les outils financiers mis en place sont :

- 2 fonds de Prêts d'Honneur d'Initiative Côte-d'Or ;
- 3 lignes de prêts d'honneur de BPI France engagées par Initiative Côte-d'Or ;
- 4 avances remboursables de la région et la Prime à la Création Reprise dans les Territoires Fragiles (PCRTF).

En 2022, le budget de fonctionnement prévisionnel de l'association est de 413.136 €, conformément au plan de financement ci-joint. La Région participe à hauteur de 158.000 €. Le Département de Côte-d'Or n'apporte pas de financement. La CCI de Dijon a quant à elle baissé substantiellement sa participation de fonctionnement passant de 20.000 € en 2018 à 5.000 € en 2020 et plus que 1.000 € en 2021.

Les autres financements pour 121.636 € sont constitués des cotisations des membres, des dons des partenaires privés, de la valorisation du temps des bénévoles ainsi que de missions effectuées dans le cadre d'Appels à Projets nationaux auxquels Initiative 21 va candidater en 2022 :

- l'AAP « inclusion » porté par la BPI concernant les publics fragiles (jeunes, seniors, handicapés, bénéficiaires de minimas sociaux, chômeurs de longue durée, créateurs en QPV et en ZRR) et auquel a répondu l'ensemble du réseau Initiative France grâce à une action In'Cube constituée d'atelier pédagogique, d'entretien renforcé et de parrainage ;
- l'AAP « Entreprendre dans les territoires » porté par la BPI concernant la revitalisation des petites villes de demain. Le consortium est constitué, outre Initiative Côte-d'Or, de la CMAI, la CCI, la BGE, Bourgogne Active et ADIE. Il s'agit d'apporter dans ces territoires, des outils et des actions spécifiques afin de revitaliser l'économie locale ;

A noter par ailleurs :

- Le rapprochement avec Initiative 71. Les 2 CCI de Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire ont fusionné en 2021. Afin de faciliter les échanges avec ce partenaire, les 2 associations de ces territoires ont décidé de rapprocher leur règlement d'intervention des aides distribuées ;
- Initiative 21 et Initiative 71 ont eu 20 ans en 2021. Afin de fêter cet anniversaire avec leurs partenaires et de mettre en avant leurs nombreuses réalisations, les 2 associations organisent ensemble un évènement le 19 mai 2022 au Palais des congrès de Beaune ;
- Début 2022, Initiative 21 met en place une action « mécénat de compétences » permettant à de petites entreprises de bénéficier de compétences spécialisées de grandes entreprises. Une action similaire existait déjà en Côte-d'Or sous le nom « d'Alizé » animée par la CCI. Un certain nombre de grandes entreprises souhaitant continuer l'action, Initiative 21 a proposé de relancer cette action. Les entreprises mécènes pourront bénéficier de réduction d'impôt dans ce cadre ;
- En projet au niveau régional, Initiative 21 et les autres associations du réseau Initiative de Bourgogne-Franche-Comté, envisagent de constituer un Fonds de Prêt régional Agricole afin de renforcer leur action auprès des entreprises agricoles,.

Pour lui permettre de conforter ses moyens d'accompagnement des entreprises en cette période de relance, il est proposé d'apporter à Initiative 21 une subvention de fonctionnement de 60.000 €, soit l'équivalent du financement de 200 entreprises accompagnées chacune à hauteur de 100 € et de 100 autres financées à hauteur de 400 € chacune.

Il est également proposé d'apporter une subvention exceptionnelle de 2.500 € pour le financement de la journée anniversaire des 20 ans dont le budget est de 25.000 €.

Le versement interviendra selon les modalités définies dans la convention de financement à intervenir entre Dijon Métropole et l'Association Initiative 21.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 60.000 € au titre de l'exercice 2022 à l'association Initiative 21, et d'accorder une subvention de 2.500 € pour le financement de la Journée Anniversaire selon les modalités énoncées dans la convention jointe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN	POUR : 33	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	